

Pour qui ?

Pour bénéficier de la complémentaire "Haute-Vienne santé", il faut être :

- > un particulier et habiter le département (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département ;
- > membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire).

Quelles couvertures ?

DES OFFRES VARIÉES

- > le choix entre **5 contrats de complémentaires santé**, et jusqu'à **12 niveaux de garanties**, pour répondre aux attentes de chacun ;
- > des solutions pour **les actifs**, ouvertes jusqu'à 60 ans ;
- > des solutions pour **les seniors**, ouvertes à partir de 60 ans **sans limite d'âge** à la souscription ;
- > des solutions **personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

DES TARIFS MUTUALISÉS*

- > négociés par tranche d'âge et figés au-delà d'un certain âge ;
- > gratuité dès le troisième enfant ;
- > réduction tarifaire de 5 % pour le conjoint.

DES AVANTAGES*

- > pas de sélection médicale ;
- > des prestations sans délai de carence ;
- > l'assistance santé 24h/24h ;
- > des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

* Selon la formule choisie

Où se renseigner ? Comment adhérer ?

> sur haute-vienne.fr

Découvrez les garanties et tarifs en ligne, depuis chez vous (lien vers le tarifificateur en ligne sur mondepartementmasante.org)

- Simple et facile d'utilisation.
- Libre d'accès et sans engagement.
- Gestion des demandes ACS.

> en appelant le numéro dédié

05 57 810 410 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h

- Infos formules et garanties.
- Conseil, souscription et suivi du contrat.
- Aide à l'utilisation des services et outils.

> en prenant rendez-vous sur un lieu de permanence

À partir du 10 septembre, rencontrez votre référent local en prenant rendez-vous au **05 57 810 410**.



LIMOGES

Hôtel du Département
13, rue François Chénieux
> les mardis de 13h30 à 17h30

Maison du Département Les Coutures
4 bis, avenue de Locarno
> les lundis de 13h30 à 17h30

Maison du Département René Coty
24, avenue du Président René Coty
> les mardis de 8h30 à 12h30

Maison du Département Beaubreuil
36, allée Fabre d'Eglantine
> les jeudis de 8h30 à 12h30

AUREIL

Mairie
49, rue des Écoles
> les mercredis de 8h30 à 12h30

AMBAZAC

Communauté de communes ELAN
13, rue Gay-Lussac
> les mercredis de 13h30 à 17h30

BESSINES-SUR-GARTEMPE

Maison du Département
6 bis, Avenue de la Libération
> les mardis de 13h30 à 17h30

BELLAC

Maison du Département
32, rue Vincent Auriant
> les mercredis de 8h30 à 12h30

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Maison du Département
16 bis, rue Chatain
> les lundis de 13h30 à 17h30

EYMOUTIERS

Maison du Département
7, rue du Pré Thibaud
> les vendredis de 8h30 à 12h30

SAINT-JUNIEN

Maison du Département
2, rue Alfred de Musset
> les jeudis de 8h30 à 12h30

CHÂLUS

Maison du Département
place du champ de Foire
> les jeudis de 8h30 à 12h30

CHÂTEAUNEUF-LA-FORET

Maison du Département
7, impasse des thuyas
> les jeudis de 8h30 à 12h30

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

Maison du Département
17, rue du petit moulin
> les mardis de 8h30 à 12h30

NANTIAI

Maison du Département
56, avenue des pins
> les mercredis de 8h30 à 12h30

LE DORAT

Maison du Département
10, rue de la Croix Parot
> les mercredis de 13h30 à 17h30

SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES

Maison du Département
10, rue Ferdinand Menu
> les vendredis de 8h30 à 12h30

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Maison du Département
7, avenue Maryse Bastié
> les jeudis de 13h30 à 17h30